

Date : 21 novembre 2019

Communiqué de presse

Conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés : 15 premiers opérateurs officiellement désignés

Les noms des opérateurs régionaux auxquels le conseil d'administration de France compétences du 17 octobre dernier a confié la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés ont été rendus publics le 21 novembre, après le délai de rigueur imposé par le code de la commande publique. Quinze des dix-neuf lots ont été attribués.

Dans huit régions (**AURA, Nouvelle Aquitaine, Grand-Est, Occitanie, PACA, Bourgogne-Franche-Comté, Guadeloupe, Mayotte**), le service sera délivré par des groupements dont le mandataire est un **CIBC** (Centre interinstitutionnel de bilan de compétences).

Dans six régions, il sera délivré par un groupement associant les cabinets Tingari et Catalys Conseil, tous deux spécialisés dans le conseil RH et l'accompagnement des parcours. Dans trois régions, **Tingari** est mandataire (**Île-de-France, Hauts-de-France, Centre Val de Loire**). Dans trois autres (**Pays de la Loire, Normandie, Bretagne**), c'est **Catalys Conseil** qui est le mandataire du groupement.

La région **Martinique** a été confiée au cabinet **Aksis**, constitué en groupement avec un cabinet spécialisé dans l'accompagnement et la formation.

En Corse, après une phase supplémentaire de négociation avec les candidats, le cabinet Anthéa RH a été notifié de façon provisoire. L'attribution définitive interviendra le 25 novembre.

Un nouveau marché a été lancé pour deux régions (La Réunion et la Guyane) et les prestations de sécurisation. Le conseil d'administration de France compétences attribuera ces lots le 19 décembre prochain.

Un dossier d'information présentant les ambitions du conseil en évolution professionnelle à destination des actifs occupés et les opérateurs par région est à disposition sur le site internet de France compétences. Cliquez [ici](#) pour consulter ce document.

« Le nouveau paysage du conseil en évolution professionnelle est ambitieux. Il doit toucher plus d'actifs occupés et être exigeant sur la qualité du service comme sur son suivi. Par leur ancrage territorial et leur expérience, les professionnels sélectionnés ont toutes les capacités à mieux faire connaître ce droit gratuit et universel, qui doit être perçu par tous comme un véritable fil rouge de l'accompagnement professionnel. À compter du 1er janvier 2020, ils vont commencer à délivrer un accompagnement personnalisé, en lien étroit avec des partenaires locaux, et en prenant en compte les spécificités des bassins d'emploi »
Stéphane Lardy, directeur général de France compétences.

Créée par [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 \(art. 36\)](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

presse@francecompetences.fr / 01 81 69 01 52

Consultez notre site internet directement sur : www.francecompetences.fr